

668009-2026 - Hange

Prantsusmaa – Portfelli haldusteenused – Gestion d'obligations indexées sur l'inflation – zone OCDE

OJ S 188/2026 29/09/2026

**Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord - Paranduse teade
Teenused**

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: CDC

E-posti aadress: sdpa-place@caissedesdepots.fr

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Majandus

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Gestion d'obligations indexées sur l'inflation – zone OCDE

Kirjeldus: Mandats de gestion Ircantec : Gestion d'obligations indexées sur l'inflation – zone OCDE

Menetluse tunnus: 9bd83663-23c9-45d7-9d34-28ad990ddd37

Sisemine tunnus: 20265181

Menetluse liik: Piiratud

Kiirendatud menetlus: ei

Menetluskorra kirjeldus: La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres restreint. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 2°, R. 2161-6 à R. 2161-9 et R. 2161-11 du Code de la commande publique. La première phase est ouverte à tous les opérateurs économiques, sans préjudice des dispositions de l'article 1,6 du règlement de la consultation. Elle a pour objet le dépôt de dossiers de candidatures, sur la base desquels seront sélectionnés, dans les conditions prévues par le règlement de la consultation, les candidats admis à participer à la seconde phase. Seuls les candidats sélectionnés à l'issue de la phase 1, dans les conditions précisées par le règlement de la consultation, pourront participer à la deuxième phase de la Consultation. Les candidats sélectionnés se verront adresser simultanément une lettre de consultation comprenant l'ensemble des documents et renseignements sur la base duquel ils pourront remettre une offre. Aucune négociation ne sera mise en oeuvre lors de l'ensemble de la procédure de consultation. Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont définis dans le règlement de la consultation. Les candidats sélectionnés, et admis à remettre une offre, seront ceux qui seront classés parmi les 7 premières places du classement. A l'issue de la phase "offres" 3 prestataires seront sélectionnés pour gérer chacun un fonds dédié investi en obligations indexées sur l'inflation – zone OCDE. Le contrat conclu au terme de la consultation prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum en valeur de 10 000 millions d'euros (€) HT, en application des articles R.2162-1, R.2162-2, R. 2162-4 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, conclu avec le nombre de titulaires maximum précisé à l'article 1.5 de la consultation. Le maximum en valeur indiqué ci-dessus est le montant maximal de l'allocation qui pourra être confié aux titulaires de l'accord-cadre. Le montant estimé de l'accord-cadre (sur la base de l'allocation

initiale indicative de l'ordre de 3 800 millions d'euros) est de 19 000 000 € HT soit 22 800 000 € TTC correspondant à une estimation non- contractuelle des commissions de gestion totales qui pourraient être obtenues par les titulaires de l'accord-cadre sur sa durée maximale (5 ans). Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé et disponible gratuitement et téléchargeable uniquement à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr. Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée. Conformément à la législation française, l'ouverture des offres n'est pas publique. Les modalités de transmission électronique des plis sont précisées dans le règlement de la consultation. La signature électronique des pièces demandées au titre de la candidature et de l'offre n'est pas obligatoire au moment du dépôt du pli. En effet, en application des dispositions issues Code de la commande publique, la signature de l'acte d'engagement ne sera exigée qu'au moment de l'attribution du marché. Pour rappel, la signature devra émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 66140000 Portfelliholdusteenused

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Linn: Paris

Sihtnumber: 75007

Riik – jaotus (NUTS): Paris (FR101)

Riik: Prantsusmaa

Lisateave: La présente consultation est réalisée par l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques (Ircantec), créée par le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970. L'Ircantec est un régime de retraite complémentaire par points qui fonctionne selon le principe de la répartition, régi par l'arrêté du 30 décembre 1970 et le chapitre 1er du titre II du Livre IX du code de la sécurité sociale et dont la gestion est assurée sous mandat par la Caisse des dépôts et consignations.

2.1.4. Üldine teave

Lisateave: la donnée renseignée au champ BT-113 Nombre maximum de participants à l'accord-cadre constitue une donnée technique qui n'a aucune valeur juridique.

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

Sans objet

Kohaldatav piiriülene õigus: Sans objet

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Gestion d'obligations indexées sur l'inflation – zone OCDE

Kirjeldus: Mandats de gestion Ircantec : Gestion d'obligations indexées sur l'inflation – zone OCDE

Sisemine tunnus: 20265181

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Linn: PARIS

Riik – jaotus (NUTS): Paris (FR101)

Riik: Prantsusmaa

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 5 Aastad

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

Lisateave: la donnée renseignée au champ BT-113 Nombre maximum de participants à l'accord-cadre constitue une donnée technique qui n'a aucune valeur juridique.

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

Teave kaheetapilise menetluse teise etapi kohta:

Menetluse teise etapi kutsutavate taotlejate miinimumarv: 7

Menetluse teise etapi kutsutavate taotlejate maksimumarv: 7

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Selle meetodi kirjeldus, mida kasutatakse juhul, kui hindamist ei ole võimalik kriteeriumide abil teostada: Voir RC

5.1.11. Hankedokumendid

Lisateabe taotlemise tähtaeg: 18/09/2026 23:59:59 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Hankedokumentide aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Osalemistaotluste esitamise tähtaeg: 28/09/2026 11:30:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Ei ole lubatud

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: ei

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Raamleping ilmainikonkursita

Osalejate maksimaalne arv: 3

Raamlepingu kestuse põhjendus: voir RC

Teave d naamilise hankes steemi kohta:

Ei kohaldata d naamilist hankes steemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal judiciaire de Paris

Teave vaidlustamise t htaegade kohta: 1) Aux termes des dispositions des articles 2 et 3 de l'ordonnance n 2009-515 et de l'article 1441-1 du Code de proc dure civile, un r f r  pr contractuel est possible de la publication de l'avis d'appel public   la concurrence jusqu'  la conclusion du contrat. A la demande du requ rant, le juge peut prendre les mesures provisoires tendant   ce qu'il soit ordonn    la personne morale responsable du manquement de se conformer   ses obligations et, le cas  ch ant,   ce que soit suspendue la proc dure de passation du contrat ou l'ex cution de toute d cision qui s'y rapporte, sauf s'il estime, en consid ration de l'ensemble des int r ts en pr sence et notamment de l'int r t public, que les cons quences n gatives de ces mesures pourraient l'emporter sur leurs avantages. Le requ rant peut  galement demander l'annulation des d cisions qui se rapportent   la passation du contrat et la suppression des clauses ou prescriptions destin es   figurer dans le contrat et qui m connaissent les obligations mentionn es   l'article 2 de l'ordonnance n 2009-515 pr cit es. Le pr sident de la juridiction comp tente statue dans un d lai de vingt jours. 2) Dans un d lai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution ou, en l'absence de publication d'avis dans les 6 mois   compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat un r f r  contractuel est possible contre le contrat (art. 11 et s.de l'ordonnance n 2009-515 et art. 1441-1   3 du Code de proc dure civile)

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta: CDC

Hankedokumentidele internetiv list juurdep  su pakkuv organisatsioon: CDC

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta: Tribunal judiciaire de Paris

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: CDC

Registreerimisnumber: 18002002600019

Linn: Paris

Sihtnumber: 75007

Riik – jaotus (NUTS): Paris (FR101)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: sdpa-place@caissedesdepots.fr

Telefon: 0158500000

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta

Hankedokumentidele internetiv list juurdep  su pakkuv organisatsioon

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunal judiciaire de Paris

Registreerimisnumber: 177 501 111 01763

Postiaadress: Parvis Robert Badinter

Linn: Paris

Sihtnumber: 75859

Riik – jaotus (NUTS): Paris (FR101)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: accueil-paris@justice.fr

Telefon: 0144325151

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta

10. Muudatus

Eelmise teate versioon, mida muudetakse

:

3f4d5ed9-60ce-4639-adda-2380ae35e17d-01

Muudatuse peamine põhjus

:

Teave ajakohastatud

Kirjeldus

:

Mise à jour du montant estimatif (voir: 3.3. Détails du type de procédure): La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres restreint. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 2°, R. 2161-6 à R. 2161-9 et R. 2161-11 du Code de la commande publique. La première phase est ouverte à tous les opérateurs économiques, sans préjudice des dispositions de l'article 1,6 du règlement de la consultation. Elle a pour objet le dépôt de dossiers de candidatures, sur la base desquels seront sélectionnés, dans les conditions prévues par le règlement de la consultation, les candidats admis à participer à la seconde phase. Seuls les candidats sélectionnés à l'issue de la phase 1, dans les conditions précisées par le règlement de la consultation, pourront participer à la deuxième phase de la Consultation. Les candidats sélectionnés se verront adresser simultanément une lettre de consultation comprenant l'ensemble des documents et renseignements sur la base duquel ils pourront remettre une offre. Aucune négociation ne sera mise en oeuvre lors de l'ensemble de la procédure de consultation. Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont définis dans le règlement de la consultation. Les candidats sélectionnés, et admis à remettre une offre, seront ceux qui seront classés parmi les 7 premières places du classement. A l'issue de la phase "offres" 3 prestataires seront sélectionnés pour gérer chacun un fonds dédié investi en obligations indexées sur l'inflation – zone OCDE. Le contrat conclu au terme de la consultation prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum en valeur de 10 000 millions d'euros (€) HT, en application des articles R.2162-1, R.2162-2, R.2162-4 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, conclu avec le nombre de titulaires maximum précisé à l'article 1.5 de la consultation. Le maximum en valeur indiqué ci-dessus est le montant maximal de l'allocation qui pourra être confié aux titulaires de l'accord-cadre. Le montant estimé de l'accord-cadre (sur la base de l'allocation initiale indicative de l'ordre de 3 800 millions d'euros) est de 19 000 000 € HT soit 22 800 000 € TTC correspondant à une estimation non- contractuelle des commissions de gestion totales qui pourraient être obtenues par les titulaires de l'accord-cadre sur sa durée maximale (5 ans). Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé et disponible gratuitement et téléchargeable uniquement à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr. Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée. Conformément à la législation française, l'ouverture des offres n'est pas publique. Les modalités de transmission électronique des plis sont précisées dans le règlement de la consultation. La signature électronique des pièces

demandées au titre de la candidature et de l'offre n'est pas obligatoire au moment du dépôt du pli. En effet, en application des dispositions issues Code de la commande publique, la signature de l'acte d'engagement ne sera exigée qu'au moment de l'attribution du marché. Pour rappel, la signature devra émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: bb5fd465-1f11-423f-ad44-a0f4e4641dd4 - 02

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 25/09/2026 19:23:18 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 668009-2026

ELT S väljaande number: 188/2026

Avaldamise kuupäev: 29/09/2026